

Chers Collègues,

Nous avons pris du retard avec l'organisation des prochaines Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL et des nombreuses auditions et réunions auxquelles nous sommes invités et cela explique l'envoi tardif de cette lettre "Liaisons littorales".

Des réunions importantes se sont tenues sur les différents sujets qui nous intéressent (comme vous le noterez dans les pages qui suivent) et notamment la séance plénière du Conseil National de la Mer et des Littoraux, le 18 Juillet dernier, sous la présidence de Frédéric CUVILLIER, ministre délégué aux Transports, à la Mer et à la Pêche. Cette réunion a permis d'avoir un premier aperçu des propositions venant des Assises nationales de la mer et du littoral, qui se sont déroulées de mars à juin 2013 dans toute la France littorale et maritime, et des travaux du bureau du CNML et des conseils maritimes de façades.

Nous aurons l'occasion de revenir longuement sur ces thèmes lors des Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL qui se dérouleront à ANGLET, dans le département des Pyrénées-Atlantiques, du Mercredi 16 au Vendredi 18 Octobre 2013, sur le thème : "Quelles stratégies d'aménagement durable pour la mer et le littoral ?".

Nous envisageons de solliciter des élus de Métropole et d'Outre-mer, de différents niveaux de collectivités territoriales, pour savoir comment ils prennent en compte le poids de l'économie maritime dans leurs politiques, et quelles sont leurs attentes vis-à-vis d'une politique maritime intégrée. Nos collègues présents dans les conseils maritimes de façades et dans les bassins ultramarins rendront compte de leurs travaux et du rôle des élus dans ces nouvelles instances.

Selon nos usages, l'Assemblée Générale se tiendra le Mercredi 16 Octobre à 17 h 45, à la Mairie d'ANGLET qui nous accueille avec le Conseil général des Pyrénées Atlantiques.

Le Ministre délégué aux Transports, à la Mer et à la Pêche, Frédéric CUVILLIER, nous a assurés de sa présence, le Jeudi 17 Octobre, pour l'ouverture de ces Journées Nationales d'Etudes 2013 et je serais très heureux que les élus de l'ANEL, et que tous ceux qui s'intéressent aux activités maritimes et littorales, viennent partager nos débats de cette matinée.

Cette année, nous renouvellerons, le Jeudi 17 Octobre après-midi, la formule testée l'an dernier, à Perros-Guirec, en travaillant simultanément dans 4 ateliers thématiques.

Le Vendredi 18 Octobre après la synthèse de ces ateliers, nous nous retrouverons en Assemblée plénière pour débattre des propositions qui auront été formulées. A partir d'exemples de bonnes pratiques menées par des collectivités du littoral pour relever les défis du développement durable, dans toutes ses composantes, nous rappellerons ainsi notre volonté de nous investir de plus en plus dans les politiques maritimes.

La Ville d'Anglet, la CCI de Bayonne et la Région Aquitaine nous invitent à conclure nos Journées par la visite en bateau du port de Bayonne, le vendredi après-midi et nous les en remercions.

J'espère vous accueillir nombreux de Métropole et d'Outre-mer pour échanger sur nos responsabilités d'élus du littoral et formuler des propositions, au nom de l'ANEL, afin de contribuer ensemble à élaborer la future stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Des informations complémentaires vous seront données, en Septembre, sur le site de l'ANEL.

Je vous souhaite un bel été dans vos collectivités.

Jean-François RAPIN
Président de l'ANEL
Maire de MERLIMONT
Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais



L'ANEL a tenu son Conseil d'administration le Mercredi 19 JUILLET 2013 à l'Assemblée Nationale.

A l'ordre du jour : les auditions du président RAPIN, accompagné par des élus de l'ANEL, sur de nombreux sujets d'actualité et les réunions auxquelles l'ANEL est associée.

- Ainsi, le président et les élus ont rencontré les inspecteurs généraux chargés du **rapport d'évaluation de la politique maritime française**, pour lequel les administrateurs de l'ANEL ont reçu un questionnaire afin d'élargir la consultation des élus du littoral.

- Madame Agnès VINCE, sous-directrice du littoral et des milieux marins, du MEDDE, est venue présenter les **dispositions du Titre V sur les milieux marins du projet de loi cadre « Biodiversité »**.

Ce projet de loi prévoit également la création d'une Agence française de la Biodiversité (voir le bulletin "Liaisons littorales" d'avril dernier) qui engloberait l'Agence des Aires Marines Protégées. Les élus se sont montrés très réservés et ils ont exprimé leurs craintes auprès du président du bureau du CNML, Maxime BONO, maire de LA ROCHELLE, car si le Conservatoire du Littoral avait réussi à échapper à un précédent projet d'Agence de la Nature, il ne faudrait pas que la nouvelle A.A.M.P., créée en 2006, perde son identité maritime très spécifique et les moyens financiers qui lui sont attribués, dans une grande agence regroupant des organismes très "terrestres".

- **Le président de l'ANEL a été auditionné par Claudie BUISSON, dans le cadre d'une mission confiée par Madame Sylvia PINEL, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, sur l'accès aux vacances pour tous et la promotion du tourisme de proximité.**

G. RUIZ a participé, pour sa part, au titre de l'ANEL, à la rencontre avec la ministre Sylvia PINEL, sur le thème de la rénovation de l'immobilier de loisirs, ce rendez-vous ayant été sollicité par les associations d'élus, l'ANMSM, l'ANMSCCT, l'ANEM, l'ANMCT, auxquelles l'ANEL avait été associée. D'autres réunions doivent permettre de prolonger les réflexions sur la manière d'aider ce secteur en difficulté.

- **Jean-François RAPIN a également été invité par Serge PALLARES, président de la FFPP à intervenir sur le thème « Les ports de plaisance : au service de l'économie et de l'emploi », lors de la Journée de la Fédération Française des Ports de Plaisance, le 30 Mai, à l'Assemblée Nationale.**

- **Jean-François RAPIN, à l'invitation de Jacques PELISSARD, président de l'AMF, a lancé la campagne 2013 intitulée « Vacances propres » et qui rassemble de nombreuses communes du littoral et il en a fait part à ses collègues.**

A l'issue des travaux du Conseil d'administration, les administrateurs ont écouté la présentation de Pascal BERTEAUD, directeur général de l'IGN (Institut National de l'information Géographique et forestière) et Odile GAUTHIER, directrice du Conservatoire du Littoral, l'un et l'autre ayant souhaité venir présenter les grandes lignes de la politique menée par leurs établissements respectifs devant les élus de l'ANEL.

Pour conclure, Jean-François RAPIN a informé ses collègues des travaux du Bureau du Conseil National de la Mer et des Littoraux (C.N.M.L.) auquel il participe, à l'invitation du président BONO, l'ANEL étant membre de droit du CNML. Il a demandé aux administrateurs de réagir au projet de contribution de l'ANEL aux Assises Nationales de la Mer et du Littoral.

La réunion plénière du CNML, du 18 juillet 2013, a en effet été consacrée à la restitution des Assises Nationales de la Mer et du Littoral. (à retrouver sur le site du MEDDE)

Les travaux des façades maritimes et de l'Outre-mer Caraïbes

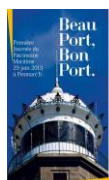
Le mercredi 5 Juin, les élus de l'ANEL se sont rencontrés à SCHOELCHER (Martinique) à l'invitation du vice-président de la façade Outre-mer Caraïbes, Eugène LARCHER, et de Jean-François RAPIN, venu participer au 3ème Forum Bodlanmè " Zone de croissance durable ?", organisé par l'Agence des 50 pas géométriques et où il intervenait comme président d'honneur de cette manifestation.

Dominique GODEFROY, adjoint au maire de BOULOGNE sur MER, Jérôme BIGNON, Conseiller général de la Somme, Gérard RUIZ et Christine LAIR, déléguée générale de l'ANEL, faisaient partie de la mission de l'ANEL en Martinique, où ils ont été accueillis avec chaleur par les élus antillais et le président de l'Agence des 50 Pas géométriques Ralph MONPLAISIR, maire de CASE PILOTE, et Michel DAUNAR, directeur de l'Agence, qui organisaient ces rencontres très animées et réussies.

Gérard RUIZ et Christine LAIR, étaient présents au Conseil du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMM), présidé par Gérard ROMITI et clôturé par le ministre délégué aux transports, à la pêche et la mer, Frédéric CUVILLIER.

Hélène TANGUY, ancien député maire du GUILVINEC, et la déléguée générale ont participé à PENMARC'H (29), le 29 Juin, au lancement public de la Charte des Ports d'intérêt Patrimonial, dans le cadre d'un partenariat avec l'ANEL, depuis plusieurs années, sur la préservation du patrimoine maritime des communes du littoral.

Dans le cadre de la gestion et prévention des inondations, l'ANEL, représentée par Charlene MONNIER, chargée de mission, participe au groupe de travail « retour d'expériences », lancé à l'initiative de l'AFPCN et du CYPRES, dans l'objectif de contribuer à l'amélioration de la prévention et de la gestion de crise communale en analysant et compilant des retours d'expérience sur de petits événements naturels avec l'appui des collectivités.





Philippe MARTIN, nouveau ministre de l'Écologie

Député du Gers et membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale, il succède à Delphine BATHO depuis le 2 juillet 2013, comme nouveau ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

www.gouvernement.fr

La Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture rejoint le ministère de l'Écologie

La Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) est transférée du ministère de l'Agriculture au ministère de l'Écologie. Ses attributions restent les mêmes, mais le décret précise toutefois, en sus de ses attributions antérieures, "qu'elle contribue aux négociations internationales et communautaires". La Direction reste structurée en cinq entités : la sous-direction des ressources halieutiques, la sous-direction de l'aquaculture et de l'économie des pêches, le bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture, la mission des services d'information de la pêche et de l'aquaculture, et la mission des affaires générales. Pour l'exercice de ses attributions, le texte précise que la Direction dispose des services déconcentrés en charge de la pêche maritime et de l'aquaculture, en lieu et place des services des affaires maritimes *Décret n° 2013-665 du 23 juillet 2013 modifiant le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Journal Officiel du 25/07/2013.*

Création d'un Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Cette instance fusionnera le Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) et la DATAR. Lancement attendu début 2014. Le CGET relèvera du Premier ministre et sera mis à disposition de la ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement, ainsi que de son ministre délégué chargé de la Ville. Le préfet Eric DELZANT est « chargé de la préfiguration du CGET » et nommé délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale; il remplace Emmanuel BERTHIER, nommé préfet de l'Oise

www.acteurspublics.com, 18 juillet 2013 ; Localtis.info, mercredi 24 juillet 2013

Décret du 25 juillet 2013 portant nomination du délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale - M. DELZANT (Eric) ; JORF du 27 juillet 2013

Inondation : quatre nouveaux projets labellisés

La Commission Mixte Inondation (CMI) a émis un avis favorable à la labellisation et au financement de trois programmes d'actions de prévention des inondations (Papi) et d'un plan submersions rapides (PSR) : le Papi d'intention Bassin de l'Or (34), le Papi Cap Atlantique (44 et 56), le Papi Haute Zorn (67) et le PSR Berges d'Etiers du Pouliguen (inclus dans le Papi Cap Atlantique). D'un montant total d'environ 16 millions d'euros, ces programmes vont bénéficier d'une participation de l'Etat de 6,4 millions d'euros.

Localtis.info, mercredi 17 juillet 2013

Consultation sur le projet de Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

Le ministère de l'Écologie organise une consultation publique sur le projet de stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI). La consultation a lieu jusqu'au 31 octobre 2013. Les observations peuvent être adressées à l'administration à l'adresse mél suivante : sngr@developpement-durable.gouv.fr

www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/strategie-nationale-de-gestion-des-risques-inondation

Le Pôle Mer Paca devient le Pôle Mer Méditerranée

Créé en 2005, le pôle de compétitivité a étendu, depuis 2008, son action sur tout le pourtour méditerranéen, notamment en Italie et au Maroc. Ce changement de nom correspond à une évolution naturelle et légitime de ses activités et de son territoire autour d'une ambition à la fois méditerranéenne et internationale. Il dispose de 350 membres, dont plus de 150 PME et 200 projets ont été labellisés pour un effort de R&D de 546 M€. Six domaines d'actions seront privilégiés : sécurité et sûreté maritime; naval et nautisme; ressources énergétiques et minières marines; ressources biologiques marines ; environnement et aménagement du littoral, ports infrastructures et transports maritimes.

www.polemerpaca.com; 27 juin 2013

60% des eaux de baignade françaises d'excellente qualité

Selon le rapport annuel sur la qualité des eaux de baignade européennes publié par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), 94% des 22 000 zones de baignade contrôlées dans l'UE répondent aux normes de qualité minimales fixées par la législation européenne. La qualité de l'eau est excellente sur 78% des sites contrôlés, mais en dépit de l'amélioration générale, le rapport révèle que près de 2% des sites de baignade présentent une qualité insuffisante des eaux. **La France, qui totalise près de 16% des eaux de baignade de l'Union, a environ 60% de ses 3 322 zones de baignade reconnues d'excellente qualité.** Les Etats membres de l'UE ont jusqu'à décembre 2014 pour mettre en œuvre la directive sur les eaux de baignade de 2006 qui impose notamment le respect de critères bactériologiques pour la qualité des eaux.

« *Qualité des eaux de baignade européennes en 2012* » ; EEA (European Environment Agency) ; Report N° 4/2013 ; 21/05/2013 www.eea.europa.eu



Politique de l'eau à l'ordre du jour de la Conférence environnementale

Une démarche d'évaluation de la politique publique de l'eau est engagée pour préparer la Conférence environnementale et le plan d'action et de modernisation de l'automne 2013. L'enjeu de la gouvernance est posé du fait de la multiplicité d'acteurs intervenant. La nécessité d'une meilleure solidarité entre l'amont et l'aval des bassins est soulignée.

[Localtis.info](http://localtis.info), jeudi 23 mai 2013

Stratégie nationale de prévention des inondations à l'automne 2013

Le Gouvernement élabore actuellement avec les parties prenantes une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation pour assurer la cohérence des actions menées, afficher les principes fondamentaux et dégager des priorités d'action à moyen et long terme. Elle se déclinera sur les 122 territoires prioritaires identifiés fin 2012, pour lesquels l'État et les parties prenantes élaboreront conjointement des stratégies locales de gestion. Celles-ci se traduiront par la mise en œuvre d'outils opérationnels pour conduire sur le terrain des actions de prévention et de protection, avec les programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) et le plan submersions rapides (PSR). Ce plan comporte un volet important consacré à la restauration des endiguements avec l'objectif de réhabiliter 1200 km de digues sur la période 2011-2016, l'Etat apportant un financement de 500 M€. A ce jour, les 52 programmes labellisés vont permettre le renforcement de 224 km de digues. www.gouvernement.fr; 5 juin 2013

La Charente-Maritime lance son Plan Digues

Déclinaison opérationnelle des huit Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) labellisés sur le département et du Plan Submersions Rapides (PSR), le « Plan de Renforcement des protections littorales » établit le programme des travaux destinés à prévenir les inondations sur les deux tiers des côtes exposés à des risques de submersion marine. Ce plan comprend des dizaines de chantiers de nature différentes (digues, murets, batardeaux, risbermes, bassins, rechargement de cordons dunaires et ganivelles), réalisés en grande partie sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général, pour un montant estimé à 350 millions d'euros. Une enveloppe financée à hauteur de 40% par l'Etat, 20% par le département de Charente-Maritime, 20% par la région Poitou-Charentes et 20% par les communes ou communautés concernées. Avec un programme qui devrait s'étaler sur 15 à 20 ans.

<http://charente-maritime.fr>; Lagazette.fr, 22 mai 2013

Boues de dragage : essais de revalorisation

Dans le cadre des coopérations transfrontalières Interreg IVA entre la France et l'Angleterre, un essai grandeur nature d'une revalorisation des sédiments marins et produits de dragage en sous-couches routières sur le chantier-pilote d'une route de 80 mètres de long, le long du canal de l'Orne a été fait. Même si l'essai n'a pas été concluant, il permet d'avancer sur un projet de valorisation des sédiments. www.lemarin.fr, 21 juin 2013

SHOM : un nouveau contrat d'objectifs de 41 millions d'euros

Le ministre de la Défense Jean-Yves LE DRIAN a signé un contrat d'objectifs et de performances portant sur la période 2013-2016 avec le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), pour un budget de 41 millions d'euros. www.lemarin.fr, 19 juin 2013

Énergies Marines Renouvelables : lancement d'un nouvel Appel à Manifestations d'Intérêt

L'ADEME a lancé un second AMI « Énergies Marines Renouvelables-Briques et Démonstrateurs ». Son objectif est de consolider par l'innovation les quatre filières technologiques de ce secteur : hydrolien, éolien flottant, houlomoteur et énergie thermique des mers. Ces quatre filières pourront proposer des projets de « briques technologiques », c'est-à-dire des éléments indispensables au déploiement à grande échelle des énergies marines. Ces briques peuvent être communes à plusieurs filières. L'AMI se clôture le 31 octobre 2013 et décrit précisément les modalités pour les interventions en aides d'Etat. www.developpement-durable.gouv.fr ; 14 mai 2013

AQUITAINE : des ambitions pour les Énergies Marines Renouvelables

Construit autour d'une étude sur les potentiels des EMR de la façade maritime Aquitaine, le rapport du GIP Littoral Aquitain démontre le potentiel de la Région pour accueillir plusieurs technologies, dont l'houlomoteur, qui aurait le plus de potentiel, avec des puissances de houle à l'année qui répondrait aux critères retenus par le Centre d'études techniques maritimes et fluviales.

[Le Marin](http://LeMarin), vendredi 7 juin 2013, p.17

EMR : des propositions de simplification

Le Conseil National de l'Industrie (CNI) a proposé au député Thierry MANDON, chargé d'une mission sur la simplification de l'environnement réglementaire et fiscal des entreprises, 31 mesures de simplification administrative, dont huit concernent les Énergies renouvelables. Il s'agit de la constitution de droits réels sur le domaine public naturel, du délai de recours contre les autorisations au titre de la loi sur l'eau, de la consultation du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques dans le cadre de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, des procédures d'autorisation des installations marines utilisant les énergies renouvelables, de la procédure d'approbation du projet d'ouvrage pour les installations marines utilisant les énergies renouvelables, du régime de l'archéologie préventive en mer, du régime d'autorisation pour l'utilisation de l'énergie des marées et à la possibilité de faire passer des canalisations privées dans les espaces remarquables pour les projets d'énergies marines renouvelables.

www.redressement-productif.gouv.fr, 14 juin 2013



Granulats : l'île de NOIRMOUTIER contre les projets d'extraction

La communauté de communes de l'île de Noirmoutier, soutenu par le Conseil Général de la Vendée, a voté une motion contre les projets d'extraction de granulats marins au large de l'île. Les élus pointent les menaces sur le trait de côte et s'inquiètent pour les ressources halieutiques et dénoncent l'absence de politique gouvernementale cohérente.

www.ouest-france.fr, 11 juin 2013

CORSE : un livre blanc pour le littoral

Présenté par Paul GIACOBBI, président de l'exécutif Corse et la conseillère exécutive chargée du Plan d'aménagement durable de la Corse (PADDUC), le livre blanc portant restitution des Assises du Littoral Corse, a pour but de cibler les enjeux liés à l'aménagement et au développement de l'île et de son littoral et de servir de socle pour l'élaboration du Padduc. Il a souligné le besoin d'apporter des précisions aux concepts de la loi Littoral pour permettre une prise en compte efficace des réalités des littoraux corses. La Collectivité Territoriale de Corse s'est clairement engagée dans la voie d'une précision des modalités d'application de la loi et

www.corse.fr, 16 mai 2013



SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE : l'installation du système Enerplage®

Enerplage® est un système pour lutter contre l'érosion du littoral et produire de l'eau douce et de la chaleur. Il permet de valoriser l'eau de mer hautement filtrée par le système, notamment en produisant une très grande quantité d'eau douce via une unité de dessalement, mais également en produisant de la chaleur ou du froid utile pour les installations environnantes. Dans le cadre du dispositif installé sur la Grande Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, l'eau de mer dessalée puis chauffée grâce à des pompes à chaleur, servira à alimenter, à titre expérimental, les douches de plage du remblai sud. Installé fin juin, le système Enerplage® sera testé durant deux mois sur le site pilote de St-Gilles-Croix-de-Vie.

Communiqué de presse du 4 juillet 2013, société ECOPLAGE, Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et Saint Gilles Croix de Vie



Deux nouveaux préfets maritimes, en Manche Mer du Nord et en Méditerranée

Le vice-amiral Emmanuel CARLIER succèdera à compter du 1er juillet au vice-amiral d'escadre Bruno NIELLY, en poste depuis février 2011.

Et le vice-amiral Yves JOLY succèdera au vice-amiral d'escadre Yann TAINGUY, qui occupait ces fonctions depuis septembre 2009.

www.meretmarine.com, 20 juin 2013



SNSM : un nouveau président

Lors de son assemblée générale du 31 mai, la Société Nationale de Sauvetage en Mer a officiellement élu son nouveau président. Le vice-amiral d'escadre Olivier LAJOUS, ancien directeur du personnel militaire de la Marine Nationale, succède au VAE Yves LAGANE, après 8 ans de présidence.

www.meretmarine.com, 3 juin 2013

Gérald VIAUD élu président du Comité National de la Conchyliculture

L'ostréiculteur charentais Gérald VIAUD a été élu à la présidence du Comité National de la Conchyliculture (CNC). Il succède à Goulven BREST, qui avait démissionné un an avant la fin de son mandat.

www.lemarin.fr, 19 juin 2013

Fiscalité écologique : un premier rapport

Le Comité pour la Fiscalité Ecologique (CFE) a remis son premier rapport, aux ministres de l'Ecologie, de l'Economie et du Budget. Les avis divergent sur le contenu et l'ambition à donner à la fiscalité écologique dès 2014 et seuls les principes de réduire l'écart entre la fiscalité du gazole et de l'essence et d'introduire une assiette carbone (accompagné d'un dispositif de compensation) ont fait l'objet d'un compromis.

Le Journal de l'environnement, 18 juillet 2013

Secrétariat général de la Mer : la Cour des Comptes s'interroge

La Cour des Comptes a adressé au Premier ministre Jean-Marc AYRAULT un référé posant plusieurs questions de fond sur le rôle et le fonctionnement du "Sg Mer".

www.lemarin.fr, 16 juillet 2013

OUTRE MER

Agence des 50 pas géométriques de Martinique et Guadeloupe : proposition de loi

Le Sénat a adopté en 1re lecture le texte de Serge Larcher, président de la délégation sénatoriale à l'Outre-mer, prévoit donc de prolonger la durée de vie des agences pour la mise en valeur de la "zone des cinquante pas géométriques" sur le littoral de Martinique et Guadeloupe jusqu'au 1er janvier 2016, le temps que les établissements publics fonciers locaux, créés récemment par les Régions Guadeloupe et Martinique soient en mesure de reprendre leurs missions.

www.senat.fr, Texte n° 447 (2012-2013) de M. Serge LARCHER, sénateur et plusieurs de ses collègues, déposé au Sénat le 26 mars 2013 ; Texte n° 1048 transmis à l'Assemblée nationale le 22 mai 2013



Serge LETCHIMY, président de la Région, a rendu son rapport sur la pêche

Il propose des pistes d'actions concrètes pour permettre une adaptation plus systématique des politiques décidées à Bruxelles aux réalités locales au nom de l'article 349 (Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne). Et notamment de faire reconnaître la spécificité de la pêche artisanale des Régions ultra périphériques pour permettre aux marins-pêcheurs de bénéficier de fonds européens pour renouveler et moderniser leurs embarcations.

www.region-martinique.mq, 24 mai 2013

La commune du PRECHEUR en Martinique sensibilise la population aux risques majeurs

Depuis 2008, chaque année, la commune du PRECHEUR organise « la semaine des risques majeurs » au cours de laquelle des actions sont menées pour sensibiliser la population. A cette occasion un Dicrim (document d'information communal des risques majeurs) a été édité et des exercices d'évacuation sont effectués dans les écoles, les bâtiments publics et les lieux de culte. Une plaque invitant la population à se réfugier à PREVILLE a été inauguré en présence du maire Marcellin NADEAU, des élus, diverses personnalités et les préchotins.

www.franceantilles.fr, 14 mai 2013

LA Région REUNION soutient la recherche pour les énergies marines

La Région soutient actuellement quatre projets de valorisation de l'énergie marine : le projet SEAWATT visant à mettre en place une centrale de plusieurs PELAMIS valorisant l'énergie de la houle ; les études de la société DCNS sur l'énergie thermique des mers ; le système houlomoteur "houles australes" développé par EDF Énergies Nouvelles » et le projet de refroidissement par eau de mer profonde (SWAC) sur les communes de SAINT-DENIS et SAINTE-MARIE. La participation de la collectivité s'élève à hauteur de 30 000 euros pour financer le « GIP France Énergies Marines », et créer un institut de recherche qui servira de vitrine et de plate-forme de démonstration du savoir-faire régional en matière de recherche scientifique et technologique..

www.clicanoo.re; le journal de l'île de LA REUNION, 1er mai 2013

Gestion du risque requin à hauteur de 250 000 euros à LA REUNION

Après la réunion exceptionnelle du Comité opérationnel de réduction du risque requin, la Région a annoncé son plan d'action avec une aide plafonnée à hauteur de 250 000 euros pour l'année 2013. Ces projets concerneront essentiellement la surveillance et la protection des usagers. Toutes les actions du plan d'action proposé (prévention, communication, éducation, surveillance, ou encore protection des usagers), représenteraient à terme un effort de 2,575 millions d'euros.

www.clicanoo.re; le journal de l'île de LA REUNION, 15 mai 2013

Un pôle de la mer à LA REUNION ?

Huguette BELLO, députée-maire de SAINT-PAUL, est intervenue à l'Assemblée Nationale, pour demander la constitution un « Pôle de la mer » à La Réunion et la refonte de la politique commune de pêche. Elle déplore le manque de données globales sur les zones économiques exclusives ultramarines et leurs ressources naturelles.

Linfo.re, 13 juin 2013

EUROPE

La Commission européenne dévoile sa stratégie maritime pour la Région Atlantique

Ce plan d'action vise à revitaliser l'économie marine et maritime dans la Région Atlantique, a pour but de montrer comment les États membres de l'Union européenne bordant l'Atlantique, leurs régions et la Commission peuvent contribuer à créer une croissance durable dans les régions côtières et à stimuler l'«économie bleue», qui pourrait permettre de créer 7 millions d'emplois en Europe d'ici 2020. Un financement de l'Union pourrait être envisagé au cours de la nouvelle période de programmation 2014-2020 pour les priorités en matière d'investissement et de recherche mentionnées dans le plan d'action.

Commission européenne, 13 mai 2013 ; <http://ec.europa.eu>

Aquaculture : la Commission appelle à renforcer la coopération

Pour favoriser le développement de l'aquaculture dans l'UE, la Commission européenne a publié des orientations stratégiques qui définissent un ensemble de mesures : la simplification administrative, l'aménagement du territoire, l'organisation du marché, la diversification et l'amélioration de l'étiquetage et de l'information, afin d'aider les forces du marché à libérer le potentiel du secteur aquacole de l'UE.

Commission européenne, Communiqué de presse, Bruxelles, le 29 avril 2013, <http://europa.eu>

Un observatoire européen de la pêche

Une plateforme permet de consulter sur le site de la Commission européenne des données sur le marché des produits de la mer dans l'Union européenne. L'Observatoire européen des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA) fournit des informations sur la production, les prix tout au long de la chaîne d'approvisionnement, les importations, les exportations et les tendances de consommation.

<http://ec.europa.eu/>

Présentation de la stratégie nationale de relance portuaire

Sans financement annoncé, le plan s'articule autour de trois axes majeurs : construction de solutions logistiques ou intermodalité, développement industriel renforcé et aménagement des espaces. Le plan prévoit de fluidifier les passages portuaires à l'entrée ou à la sortie des ports et prescrit de rapprocher les systèmes portuaires des filières industrielles d'avenir (énergies vertes, carburants alternatifs et éco-industrie).

En liaison avec les territoires sur lesquels ils s'adosent, les ports, en tant que maître d'ouvrage, vont devoir élaborer en partenariat avec les collectivités locales un plan d'aménagement à long terme de leurs espaces. Ce plan devra intégrer un schéma d'ensemble de la gestion et de la valorisation des espaces sensibles du domaine portuaire et traiter aussi de l'interface avec la ville. Cette stratégie de relance portuaire ne s'applique pas dans son ensemble aux ports d'Outre-mer car leurs enjeux sont spécifiques et appellent des réponses adaptées au contexte local.

Stratégie nationale de relance portuaire, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Mai

Économie maritime: une mission de réflexion sur la compétitivité des transports et services maritimes français

La mission de réflexion, confiée au député Arnaud LEROY, porte sur les aspects économiques, sociaux, juridiques, environnementaux, fiscaux et financiers de la compétitivité des transports et services maritimes français. Les conclusions sont attendues d'ici la mi-juillet, en vue d'une présentation lors du prochain Conseil national de la mer et des littoraux de juillet pour clôturer les Assises de la mer et du littoral.

www.developpement-durable.gouv.fr, 25 avril 2013

MARSEILLE : les navettes maritimes se pérennisent

Marseille Provence Métropole a décidé de pérenniser le batobus reliant deux ports urbains de Marseille éloignées de 18 km, le Vieux-Port et la Pointe-Rouge, et a étendu l'expérience avec la création d'une nouvelle liaison maritime entre le Vieux-Port et l'Estaque. En 2012, 1400 personnes par jour ont emprunté la première ligne avec deux bateaux de 100 places chacun, à raison d'un départ par heure de chaque port.

La Gazette, 6 mai 2013, n°18/2172, p.31

SETE : lancement des travaux de la Région en faveur de la plaisance

Le président de la Région Languedoc-Roussillon, Christian BOURQUIN, a inauguré à SETE le bassin du Midi rénové. D'un budget de 3,4 millions d'euros, ce chantier prévoit l'installation de pontons pour accueillir entre 105 et 120 navires le long des 580 mètres linéaires du quai nord. L'aménagement du quai sud devrait suivre avec 70 postes supplémentaires. Au sud-est de la ville, les travaux ont aussi démarré pour la modernisation de Port Saint-Clair : installation d'un brise-clapot, nouveaux pontons, réseau wifi et nouvelle capitainerie. La capacité actuelle de 468 places en cœur de ville doit passer à 1 000 anneaux d'ici 2015 et 1 000 anneaux supplémentaires seront créés d'ici 2020 dans un bassin à l'est du port de commerce.

www.lemarin.fr, 21 mai 2013

LORIENT : un port à sec innovant pour 2014

Le futur équipement portuaire, implanté sur l'ancienne base de sous-marins, accueillera environ 290 bateaux à moteur d'une taille maximum de 7,50 mètres et sera doté d'automates capables de déplacer facilement les bateaux entreposés sur les différents étages du port à sec.

<http://servirlepublic.fr/index.php>, 30 mai 2013

LE HAVRE élu meilleur port européen par Cargonews Asia

Le port du HAVRE s'est vu décerner pour la troisième année consécutive le titre de «Meilleur port européen» décerné par Cargonews Asia, le leader de la presse professionnelle en Asie. Allié depuis début 2012 à ceux de ROUEN et PARIS au sein d'HAROPA, LE HAVRE devance ainsi les ports de Hambourg (Allemagne), Rotterdam (Pays-Bas) et Anvers (Belgique), selon les 18 000 professionnels asiatiques qui ont participé au vote.

Les Energies de la mer; 16 mai 2013

PECHE

Accord des ministres européens sur le futur financement de la pêche

Les ministres européens de la Pêche ont trouvé un accord sur le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) pour la période 2014-2020 et décidé de son enveloppe globale (6,5 milliards d'euros) ainsi que de sa répartition. Le montant du budget des aides consacrées aux régions ultrapériphériques sera de 192,5 millions d'euros, avec un montant annuel maximal de 12,35 millions d'euros pour les régions françaises.

www.lemarin.fr, 16 juillet 2013

Aquaculture : le Maroc vient voir l'exemple de THAU

Dans le cadre de son plan de développement de la pêche et de l'aquaculture « Haliotis 2020 », le Maroc veut passer de 500 à 200 000 tonnes de produits de la mer, dont 50% en coquillages. La directrice de l'Agence nationale de développement de l'aquaculture (ANDA) et des représentants de l'administration marocaine étaient à THAU pour rencontrer quatre entreprises locales, des représentants des conchyliculteurs et des pêcheurs, ainsi qu'Ifremer et son réseau de surveillance de la qualité de l'eau.

www.lemarin.fr, 6 juin 2013



Chiffres-clefs des filières pêche et aquaculture en France

France- Agrimer a publié ses données 2013, avec tous les chiffres clés sur la production, les entreprises, les échanges et la consommation, des filières pêche et aquaculture en France.

Les cahiers de France AgriMer 2013 / Chiffres-clés / PÊCHE ET AQUACULTURE, édition Avril 2013

JURIDIQUE

Loi Littoral : mission d'information

Le Sénat a confié une mission d'information sur la mise en œuvre de la loi Littoral à deux parlementaires : Odette HERVIAUX, sénatrice du Morbihan et Jean BIZET, sénateur de la Manche. Leurs conclusions seront remises à l'automne 2013. De nombreux élus de l'ANEL ont été auditionnés dans ce cadre, en plus du président de l'ANEL, qui a été reçu par la sénatrice, accompagné de Gérard RUIZ et de Christine LAIR.

www.senat.fr

Modification de la composition des Comités de bassin pour représenter le milieu littoral et marin

L'arrêté modifie l'arrêté du 15 mai 2007 relatif à la représentation des collectivités territoriales et des usagers aux comités de bassin. Lors de leur prochain renouvellement en 2014, il s'agira d'atteindre, dans les comités de bassin, au moins 15% de membres représentant le milieu littoral ou marin (communes littorales, industries portuaires, représentants du tourisme littoral ou d'associations de protection du domaine littoral ou des milieux marins).

Arrêté du 23 avril 2013 modifiant l'arrêté du 15 mai 2007 relatif à la représentation des collectivités territoriales et des usagers aux comités de bassin, JORF du 3 mai 2013

Concessions de plage

Le Conseil d'Etat a refusé de renvoyer devant le Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité mettant en cause la priorité accordée aux communes et à leurs groupements pour se voir accorder une concession de plage : « en reconnaissant aux communes et à leurs groupements un droit de priorité dans l'attribution des concessions de plage, les dispositions contestées ne méconnaissent ni le principe constitutionnel de la liberté d'entreprendre, garanti par l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, ni celui de la liberté du commerce et de l'industrie qui en découle ; qu'ainsi, la question prioritaire de constitutionnalité soulevée, qui n'est pas nouvelle, ne présente pas un caractère sérieux »

Conseil d'État, mercredi 22 mai 2013, Association syndicale libre des résidences du port de Mandelieu-La-Napoule, req. N° 366750 ; www.legifrance.com

Domaine public maritime

Le Conseil Constitutionnel a jugé conforme à la Constitution les dispositions de l'article L.2111-4 du code général de la propriété des personnes publiques qui fixe les règles de délimitation du domaine public maritime naturel.

Toutefois, il a émis une réserve à la constitutionnalité de ces dispositions, dans l'hypothèse où « lorsqu'une digue à la mer construite par un propriétaire est incorporée au domaine public maritime naturel en raison de la progression du rivage de la mer, il peut être imposé à l'intéressé de procéder à sa destruction ». Dans ce cas, le Conseil Constitutionnel a estimé que « la garantie des droits du propriétaire riverain de la mer ayant élevé une digue à la mer ne serait pas assurée s'il était forcé de la détruire à ses frais en raison de l'évolution des limites du domaine public maritime naturel ».

Cons.const., 24 mai 2013, SCI Pascal et autres, n°2013-316 QPC

Tempête Xynthia et zones de solidarité

Les documents de zonage établis et diffusés par les préfets après la tempête Xynthia n'affectent pas le droit de propriété et ne constituent pas des décisions susceptibles de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir.

CAA Bordeaux, 17 janvier 2013, Association de sauvegarde du village des Boucholeurs, Mme Chollet et autres, req. N°12BX02581

Décret n° 2013-394 du 13 mai 2013 portant publication de la convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (ensemble une annexe), adoptée à Paris le 2 novembre 2001, JORF n°0111 du 15 mai 2013

Algues vertes : la France condamnée par l'Europe pour manquement à la directive nitrates

La Commission européenne a condamné aux dépens la France au sujet de la pollution de ses eaux par les nitrates. L'arrêt rendu par la Cour constate le manquement de la France qui n'a pas pris les mesures nécessaires concernant la protection des eaux contre la pollution par nitrates à partir de sources agricoles.

AJDA, n°22/2013, 24 juin 2013, p.1253

CJUE 13 juin 2013, Commission C/ République française

Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée

Décret n° 2013-531 du 24 juin 2013 portant publication du protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée, signé à Madrid le 21 janvier 2008, JORF n°0146 du 26 juin 2013

Espaces naturels : extension de la taxe sur les passages maritimes

La liste des espaces naturels protégés à destination desquels est perçue la taxe sur les passagers maritimes est modifiée suite à la création de nouveaux espaces protégés et aux demandes formulées par les communes concernées.

Décret n°2013-497 du 11 juin 2013, Jo du 13 juin 2013



Tourisme : la France conserve sa position de "numéro un" mondial

A l'occasion d'un déplacement dans l'Hérault, Sylvia PINEL, ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme, a présenté le bilan 2012 et les perspectives 2013 de l'activité touristique. La France est restée l'an dernier la première destination touristique internationale, avec 83 millions de touristes étrangers, soit une progression de 1,8% par rapport à 2011. Les touristes français ont continué à partir en vacances en 2012 (75% de départs), mais ils ont raccourci leurs séjours, principalement en France. Leurs dépenses en France ont continué de progresser (+1,3% à 43,3 milliards d'euros), mais elles se sont réduites à l'étranger (-3,7% à 23,7 milliards d'euros). L'attention portée aux budgets et la contraction des durées de séjour ont pesé sur la fréquentation des hébergements marchands par les touristes français : -1,4% en France et -4% à l'étranger.

Localtis.info, mercredi 10 juillet 2013

Capacité des communes en hébergement touristique

Ce fichier présente toutes les données contenues dans les fiches chiffres clés sur un territoire pour toutes les communes de France métropolitaine et des départements d'outre-mer. Il contient en plus la répartition des emplacements de campings selon qu'ils soient loués à l'année ou offerts à une clientèle de passage. Les statistiques des départements d'outre-mer sur les campings et les hôtels ne sont actuellement pas diffusées dans les chiffres-clés, car elles ne sont pas de qualité suffisante.

www.insee.fr, 16 juillet 2013

Les hébergements touristiques en 2012 : une fréquentation stable

En 2012, en France métropolitaine, la fréquentation des hôtels est stable par rapport à 2011, celle des campings est en léger recul et celle des autres hébergements collectifs progresse modérément. Dans les hôtels et les campings, la clientèle française baisse et la clientèle européenne stagne. La clientèle globale des hôtels se maintient grâce à l'afflux de touristes non européens (9,7 % de nuitées en plus en 2012). Les nuitées hôtelières atteignent un nouveau record en Île-de-France (68,3 millions) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (21,7 millions). La fréquentation des campings progresse à l'intérieur du territoire mais baisse sur le littoral.

Insee Première, N° 1444, Avril 2013

4 nouvelles communes littorales stations de tourisme

LE TOUQUET-PARIS-PLAGE (62), MIMIZAN (40), ARZON (56) et BORMES-LES-MIMOSAS (83) ont obtenu leur classement par décret du 31 mai 2013. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme des stations classées, on compte 89 stations classées de tourisme.

Décrets du 31 mai 2013 JORF du 2 juin 2013



Taxe de séjour : étude de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques (ANMSCCT)

A l'occasion de son congrès à FOUESNANT-LES-GLENAN, les 12 et 13 JUIN 2013, l'ANMSCCT a publié une étude sur « Les communes touristiques face à la taxe de séjour ». Réalisée par le cabinet de conseil CTR, celle-ci a été menée sous la forme d'un questionnaire adressé aux 1100 collectivités membres de l'association et confirme les difficultés spécifiques liées à cette taxe. Les modalités de perception varient: la taxe est perçue par la commune dans 62% des cas, par l'EPCI auquel elle est déléguée dans 24% des cas et par l'office de tourisme dans 14% des cas. De même, trois régimes d'imposition coexistent : le réel (66% des cas), le forfait (21%) et le mixte (13%). Mais la principale difficulté réside dans la sous-collecte manifeste de cet impôt indirect : au total 74% des communes déclarent ne pas percevoir la taxe de séjour de façon exhaustive.

www.localtis.info, vendredi 14 juin 2013

Exploitation d'un terrain de camping par la commune et paiement de la TVA

En application des dispositions de l'article 256 B du code général des impôts (CGI), l'exploitation d'un terrain de camping par une commune n'entraîne pas son assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) lorsque les services rendus dans ce cadre par la collectivité exploitante sont de nature sociale et ne sont pas concurrentiels. Le caractère social de l'activité est présumé établi si les tarifs pratiqués sont modulés en fonction des revenus de la clientèle et demeurent en moyenne inférieurs à ceux qui sont demandés par le secteur privé pour des équipements similaires. Il est également reconnu lorsque la clientèle qui fréquente le terrain de camping est prioritairement une catégorie sociale défavorisée et lorsque les besoins ne sont pas suffisamment couverts par l'initiative privée ou lorsque les recettes annuelles sont inférieures pour la commune à 15 245 €.

Question écrite n°16323 de Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, JO de l'assemblée nationale du 4 juin 2013

A VOIR EXPOSITIONS

« La femme et la mer »

Présentée dans le cadre de la 2e édition du Festival Normandie Impressionniste, 44 peintures et dessins prêtés par les musées français, le musée Thyssen-Bornemisza de MADRID et le musée des Beaux-Arts d'ANVERS, sont complétées par 30 œuvres du musée de HONFLEUR soit plus de 70 œuvres à voir avec bonheur.

Du 22 juin au 30 septembre 2013, au Musée Eugène BOUDIN, à HONFLEUR



SCAN Littoral® : la carte du littoral

Constituée de l'assemblage des cartes marines du Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) et des cartes terrestres de l'IGN, la carte du littoral, dénommée SCAN Littoral®, permet d'appréhender précisément la topographie particulière de ces zones. Cette donnée « terre/mer » unique en son genre, utilisée pour la gestion des régions côtières comme pour les loisirs de bord de mer, est à consulter sur le Géoportail.

[Lettre d'information n°15, juin 2013, Géoportail](#)

A LIRE

Rapport de la mission d'étude sur les énergies marines renouvelables

Le rapport dresse un inventaire des technologies disponibles (énergie hydrolienne, éolien offshore flottant, énergie houlomotrice et marémotrice, énergie thermique des mers, climatisation par eau de mer (SWAC) et énergie osmotique) et examine les enjeux industriels, économiques, juridiques et environnementaux associés à l'essor de cette nouvelle filière de production d'énergie.

*« Rapport de la mission d'étude sur les énergies marines renouvelables », Conseil général de l'environnement et du développement durable; Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Mai 2013, 260 pages*

« Améliorer la qualité de l'accueil touristique »

Ce guide pratique, réalisé en partenariat étroit avec la Chambre de Commerce de Marseille-Provence dans le cadre de Marseille-Provence 2013, Capitale européenne de la culture, a pour vocation de présenter différents dispositifs d'accueil déployés en France, mais aussi dans le monde. Il constitue un document rempli de bonnes pratiques et recommandations utiles.

[ATOUT FRANCE / CCIMP, Avril 2013, 118 pages, 25 €](#)

« Chiffres clés des énergies renouvelables - Édition 2013 »

Commissariat général au développement durable Repères - Juin 2013

www.developpement-durable.gouv.fr

AGENDA

JUILLET

CNML : bureau du 9 juillet et séance plénière du 18 juillet à PARIS

SEPTEMBRE

Festival de la Plaisance de CANNES

du 10 au 15 Septembre 2013

Grand Pavois de LA ROCHELLE

du 25 au 30 Septembre 2013

Congrès Association des Régions de France

jeudi 19 et vendredi 20 septembre à NANTES

OCTOBRE

Colloque National Eolien 2013 du SER

mardi 1er et mercredi 2 octobre 2013 au HAVRE

83ème Congrès de l'Assemblée des Départements de France

9, 10 et 11 octobre 2013, à LILLE (Nord)

Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL

le mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 Octobre 2013 à ANGLET en Aquitaine

IMPAC 3 : 3ème Congrès international des aires marines protégées

Du 21 au 27 Octobre 2013 à MARSEILLE et AJACCIO

29ème congrès de l'ANEM

les 17 et 18 octobre 2013 à CAUTERETS (Hautes-Pyrénées)

8ème Congrès des Maires et des Présidents d'EPCI de la Corse du Sud

« Les contraintes liées à l'assainissement non collectif dans les zones non urbanisées »

Vendredi 25 Octobre 2013 à AJACCIO

